

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 6 février 2023 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine-Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Noëlla Daraiche, conseillère
Monsieur Albin Fournier, conseiller
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Madame Anna-Kim Fournier, conseillère
Monsieur Jean-François Synnott, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre la séance.

2023-02-071

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour®
- 3) Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2023®
- 4) Acceptation des déboursés de janvier 2023®
- 5) Acceptation des comptes à payer®
- 6) Liste des taxes municipales impayées®
- 7) Dépôt du bilan de la qualité de l'eau potable 2022
- 8) Adoption du règlement 213 ®
- 9) Registre flocage-amiante®
- 10) Mandat firme ingénieur asphaltage rue Bellevue ®
- 11) Asphaltage de rue®
- 12) Programme d'aide aux immobilisations du Ministère de la Culture®
- 13) Arpentage piste d'atterrissage®
- 14) Mutuelle de prévention®
- 15) Lettre à la député Mme Lebouthillier ®
- 16) Suivi du maire et des conseillers
- 17) Correspondance;
- 18) Varia;
- 19) Période de questions
- 20) Levée de la séance; ®

2023-02-072

Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2023

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 9 janvier 2023 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

2023-02-073

Acceptation des déboursés de janvier 2023

Il est proposé par Albin Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les déboursés de janvier 2023 soient adoptés tels que présentés.

2023-02-074

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 31 janvier 2023; en conséquence, après discussion, il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents; QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 45 523.66 \$ et que le secrétaire-trésorier procède à l'émission des chèques.

2023-02-075

Listes des taxes municipales impayées

Considérant que le Conseil considère que la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes doit s'appliquer aux contribuables dont l'âge des comptes s'étend sur (2) deux années financières;

Considérant que le directeur général a présenté la liste des contribuables ayant des taxes en retard, pour un montant total de 48 319.64 \$;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le directeur général soit autorisé à accepter les ententes proposées par les contribuables et que les démarches usuelles soient poursuivies pour les autres;

QUE tous les arrérages de taxes de plus de 2 ans au 31 janvier 2023 soient réclamés par courrier recommandé et le cas échéant, soient acheminés à la MRC pour non-paiement, sauf ceux dont le solde est inférieur à 200 \$, car les soldes ne justifient pas les coûts de cette procédure.

2023-02-076

Dépôt du bilan de la qualité de l'eau potable 2022

Le directeur général dépose le bilan 2022 sur la qualité de l'eau potable. Celui-ci présente les résultats sommaires de laboratoire et des quantités d'eau potable consommée par les contribuables de la municipalité.

2023-02-077

Adoption du règlement 213

Considérant l'avis de motion donné le 9 janvier 2023;

Considérant la présentation du règlement 213 faite par le maire Joël Côté;

Il est proposé par Albiny Fournier et adopté unanimement d'adopter le règlement 213 modifiant le règlement 101 sur la tarification des permis et certificats.

avis de présentation donné le 09 janvier 2023

projet de règlement adopté le 09 janvier 2023

règlement adopté le 07 février 2023

avis de promulgation publié le 08 février 2023

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

2023-02-078

Registre des flocages et amiante

Considérant l'exigence de la CNESST de détenir un registre identifiant les endroits susceptibles de contenir de l'amiante;

Considérant qu'un représentant de la CNESST a produit un rapport de correctif indiquant cet élément comme important à rectifier cette année;

Considérant l'offre de service reçu du Groupe Gesfor au montant de 5085 \$ plus taxes;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu unanimement d'accepter l'offre de service reçue du Groupe GESFOR et de payer la facture à même les surplus cumulés.

2023-02-079

Mandat Norda Stello

Considérant l'intention du conseil de travailler à l'entretien de ses rues municipales;

Considérant la subvention disponible via le programme du TECQ;

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu unanimement de mandater la firme Norda Stello pour préparer des plans et devis pour la réfection des rues Bellevue, Richard et de l'Anse selon le budget établi.

2023-02-080

SEAO

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers récents;

Que le directeur général, fasse un appel d'offres sur SEAO, pour l'asphaltage planifié de rues municipales, selon le budget prévu et les plans et devis fournis.

2023-02-081

Programme d'aide aux immobilisations

Considérant que la municipalité a comme projet de faire des travaux d'amélioration de sa bibliothèque municipale, afin de la mettre au goût du jour et ainsi améliorer son offre de service;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications a jugé admissible le projet de réaménagement de la bibliothèque municipale qui lui a été présenté;

Il est proposé par Anna-Kim Fournier et résolu unanimement que le directeur général soit mandaté pour compléter une demande de financement au programme d'aide aux immobilisations dans le projet d'amélioration de la bibliothèque municipale Jacques-Ferron.

2023-02-082

Arpentage de la piste d'atterrissage

Considérant que la municipalité vient d'acquérir la piste d'atterrissage et qu'elle veut que ses titres de propriété soient justes et non contestables;

Il est proposé par Jean-François Synnott et résolu unanimement d'accepter l'offre faite par Gérard Joncas Arpenteur géomètre pour l'arpentage de la piste au montant de 4900 \$ plus taxes et appliquer au surplus cumulés.

2023-02-083

Mutuelle de prévention

Considérant que le conseil juge après vérification, que la mutuelle actuelle n'offre pas les services auxquels il s'attend;

Considérant l'offre reçue du Groupe ACCISST et des économies potentielles sur nos cotisations de CNESST et des services supplémentaires compris dans cette offre;

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu unanimement d'accepter l'offre de service du Groupe ACCISST et de mettre fin au contrat qui nous lie avec la Société mutuelle de prévention de la MMQ.

2023-02-084

Lettre à la députée Diane Lebouthillier

Considérant que la municipalité a manifesté son intérêt de prendre possession du port pour petit bateau, dans le cadre du programme de dessaisissement du MPO;

Considérant que le dossier n'a pas progressé depuis plus de quatre ans;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et adopté unanimement que le Maire Joël Côté adresse une lettre à la ministre des Pêches et des Océans du Canada et en copie conjointe la députée Diane Lebouthillier, afin de faire avancer le dossier plus rapidement.

Suivi du Maire et des conseillers

Le Maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

Correspondance

Le Maire, Joël Côté, fait lecture des diverses correspondances.

Varia

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance.

2023-02-085

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h 40.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté, maire

Vital Côté, directeur général